



Les Vieux-Prés, 8 juillet 2008

Communiqué de presse de la FAMH

Les tarifs de laboratoire proposés compromettent la desserte médicale de base et menacent de nombreux emplois

L'Association suisse des chefs de laboratoires d'analyses médicales (FAMH) a pris acte avec satisfaction de la décision de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de prolonger le délai de réponse pour la consultation concernant le projet d'ordonnance sur les tarifs de laboratoire. Le nouveau délai permet d'élaborer une prise de position fondée et de lancer un véritable débat sur les tarifs de laboratoire en Suisse. Cela dit, la FAMH rejette catégoriquement le projet mis en consultation.

La FAMH a pris connaissance de l'ordonnance révisée sur les tarifs de laboratoire et rejette avec détermination l'ensemble de la réforme. Elle reproche à l'OFSP d'avoir commis des négligences dans le processus de révision des tarifs de laboratoire et aussi d'avoir ignoré les avis d'experts qui avaient été récoltés précédemment. De ce fait, le rapport de consultation est truffé d'erreurs. En limitant initialement le délai de consultation à trois semaines, l'OFSP a tenté d'empêcher un dialogue équitable sur la structure des tarifs relatifs aux prestations des laboratoires. La FAMH est d'autant plus satisfaite aujourd'hui de la prolongation du délai. Elle a ainsi assez de temps pour mettre en évidence les lacunes et erreurs du projet.

Perte de qualité et suppression d'emplois

La FAMH soutient les critiques matérielles émises lors de la conférence de presse de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé publique. Les tarifs proposés entraîneraient des pertes financières et, partant, de qualité considérables du côté des laboratoires. Compte tenu de la pression des prix, les laboratoires ne pourraient plus qu'offrir qu'une sélection d'analyses économiquement rentables. D'où une baisse massive de la qualité au détriment des patientes et des patients. Les analyses non rentables ne pourraient être faites que moyennant un subventionnement supplémentaire ou par la facturation de suppléments payés par les particuliers. Ce procédé augmente les coûts de la santé et introduit la médecine à deux classes. Les tarifs proposés ruinerait de nombreux laboratoires, détruisant ainsi des emplois hautement qualifiés et compromettant la desserte de base décentralisée.

Les diagnostics de laboratoire représentent 2,8% des coûts de la santé publique. Compte tenu de leur contribution à la qualité de la desserte médicale, cette proportion est faible. A l'inverse, des diagnostics de laboratoire insuffisants entraînent une augmentation massive des coûts consécutifs potentiels. Dans ces conditions, il paraît irresponsable de menacer l'offre décentralisée de prestations de laboratoires et aussi de mettre en péril des emplois.

La FAMH défend les intérêts de 203 chefs de laboratoires d'analyses médicales publics et privés en Suisse. Les laboratoires affiliés occupent plus de 2000 collaborateurs.

Informations supplémentaires:

Dr. med. W. Conrad, membre délégué du comité FAMH, 041/429 31 31

J.R. L'Eplattenier, secrétaire général FAMH, 032/853 14 12